ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de 4 mulets de valeur.

John P. Scheu vs James Murphy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 58,517—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI 24 avril 1899, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite à savoir :

Au local No 1577 rue Tchoupitoulas : 4 Mulets.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Dikelspiel & Hart, avocats pour le plaignant.

12 avril—12 19 23 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente, aux Risques et Dépens du Premier Acquéreur qui a failli de se Conformer à l'Adjudication qui lui a été faite, d'une Propriété Améliorée et de Valeur dans le Deuxième District.

Connue par le No 1723 de la rue Douane, entre les rues Derbigny et Claiborne.

Peter Johnson vs J. Madison Vance.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 56,363—En vertu d'un writ de saisie et vente et d'un jugement rendu le 7 avril 1899, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 11 mai 1899, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou quelque sorte, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane et Bienville, Derbigny et Claiborne, et désigné comme lot Vingt-deux sur un plan de C. A. De Armas, architecte, le 14 février 1852, déposé en l'étude d'Octave De Armas, notaire public en cette ville ; ledit lot de terre mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de cent huit pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

F. B. Thomas, avocat pour le plaignant.

8 avril—8 14 21 28—mai 5 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Groceries, Vins, Liqueurs, installations, aussi Cheval et Wagon, etc.

James D. Farrell vs B. Monteleone,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 58,984—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI, 21 avril 1899, à 10:30 heures A. M., de propriété ci-après décrite, à savoir :

Au local occupant des rues Peniston et Laurel :

Le contenu et installations de la grocerie et buvette dans ledit local, d'après l'inventaire.

Aussi, un cheval et wagon et jeu de harnais.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

U. Marinoni Jr, avocat pour le plaignant.

11 avril—11 16 17 21

VENTE PAR LE CONSTABLE.

Mme Veuve J. Dejan vs Mme L. T. Harlan.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nlle-Orléans. Nos 32,102—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Gabriel Fernandez juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à mon entrepôt, No 409, Passage de la Bourse, entre les rues Conti et St Louis, dans le Second District de cette ville, VENDREDI, le 21me jour d'avril 1899, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de meubles de maison, un piano avec tabouret, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LEON MARTINY,
Constable, Deuxième Cour de Cité.

12 avril—12 16 21

Aaron et Levy vs A. R. Emerick.

QUATRIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans—No 19,986—En vertu d'un ordre de cour, à moi adressé par l'Honorable R. H. Downing, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la place d'affaires du paignant, coin des rues Ste Anne et Royale, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 20 avril 1899, à 2:30 heures P. M. précises, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un ameublement complet de chambre à coucher avec armoire à glace.

Une table à allonges, un réfrigérateur.

Un poêle

Un sommier etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

A. F. CHEVALLEY,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, 320 rue Carondelet.

11 avril—11 15 20

AVIS AUX CREANCIERS.

In Re Joseph Masset. Absent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 57,361, Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. Q. Gowland, curateur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
12 avril—12 16 21 Greffier.

S. Bernsheim vs Independent Cotton Oil Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 48,974—Division—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par E. Steinhardt, receveur dans cette affaire, de ses recettes et débours pour le mois de mars 1899, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN, Greffier.

Dinkelspiel et Hart avocats.

12 avril—12 14 21

Metropolitan Bank vs New Orleans Brewing Association.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 47,524—Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte des recettes et débours pour le mois de mars 1899, présenté par A. G. Hicks, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

Dinkelspiel et Hart, avocats.

8 avril—8 12 17

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nos 3031 et 3033, RUE NORD REMPARTS

ENTRE LES RUES

MONTEGUT ET CLOUET

Une Elegante Maison

DOUBLE A UN ETAGE;

Louée chaque côté $9 00 par mois.

Succession de Mme Anna McMaster.

No 58,025 de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur — Bureaux No 813 rue Commune

Mercredi, 19 avril 1899,

il sera vendu à midi à l'enchère publique, au

New Orleans Real Estate Exchange

No 717 rue Commune.

EN vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 13 mars 1899 dans l'affaire ci-dessus la propriété suivante, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre B, dans l'îlet borné par les rues Remparts, St Claude, Montégut et Clouet, et mesurant, d'après un certificat de C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, 35 pieds 3 pouces de face à la rue Remparts, 32 pieds 10 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de 54 pieds 6 pouces sur la ligne du côté de la rue Montégut et touchant le lot A, de là rétrécissant 6 pieds 10 pouces et de là s'étendant sur une autre profondeur 98 pieds 10 pouces et 5 lignes, et de plus mesurant sur la ligne opposée du côté de la rue Clouet 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent une élégante maison double à un étage, ayant 3 chambres, cuisine, galerie, citerne et lieux d'aisance de chaque côté, louée chaque côté $9.00 par mois.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance à 1 et 2 ans de crédit au gré de l'acquéreur, représenté par des billets portant 8 0|0 d'intérêt par an à partir de leur date jusqu'au paiement garantis par hypothèque et lien du vendeur sur ladite propriété, ensemble avec toutes les clauses de sécurité habituelles d'avocat le pacte de non aliénation, la clause de 5 0|0 pour honoraires de l'avocat qui serait employé en cas de poursuites judiciaires et le transfert de la police d'assurance au porteur des billets, l'acquéreur devra assumer en sus de son adjudication les taxes de l'année 1899, et fera avec l'encanteur un dépôt de 10 0|0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. H. Wright, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

H. Chapella, avocat.

15 mars—15 22 29 —avril 5 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Très Belle Résidence en Briques à deux étages avec Mansarde.

No 817, rue Bourgogne entre les rues Ste-Anne et Dumaine.

Succession de Veuve Barbey.

No 56,685—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, — Placide J. Spear, Encanteur, bureau No 813, rue Commune, MERCREDI, 26 avril 1899, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans No 717 rue Commune, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 20 mars 1899 pour le compte de la susdite succession, la propriété ci après décrite à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet No 103 borné par les rues Bourgogne, Remparts, Dumaine et Ste Anne, mesurant 27 pieds de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de 107 pieds 2 pouces, ensemble avec une petite portion de terre touchant le lot ci-dessus sur le côté de la rue Ste Anne, mesurant 1 pied 8 pouces de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 50 pieds 6 pouces, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations consistent en une très belle résidence à deux étages en briques avec mansarde, portant le No 817 rue Bourgogne, ayant dans la maison principale hall, 2 chambres et galerie sur chacun du premier et second étage, 3 chambres, antichambre, hall et cabinet dans la mansarde; une maison en briques à deux étages attenant à la maison, ayant 5 chambres, galerie sur le côté, lieu d'aisance, puits faisant face à la rue, gaz partout, citerne, waterworks, la cour et le corridor pavés en Schillinger, lieux d'aisance, etc.

Les chars de la rue Dumaine passent devant la maison et aussi à un îlet. La propriété est à 5 minutes de marche de la rue du Canal.

Termes et Conditions—La moitié ou plus comptant, et la balance à un an ou un et deux ans, représentée par les billets de l'acquéreur, portant intérêt à 6 0|0 par an du jour de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque et privilège du vendeur, l'acte de vente devra contenir la pacte de non aliénation et 5 0|0 honoraires d'avocat et vente sans estimation en cas de poursuites pour recouvrer le montant desdits billets, et toutes les autres clauses habituelles de sécurité. L'acquéreur devra assurer les améliorations jusqu'au montant des billets et transférer la police au vendeur et de payer les taxes de l'année 1899 en sus du montant de l'adjudication et déposer 10 0|0 sur son enchère au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire public, aux frais de l'adquéreur, inclus les United States Internal Revenu Stamps sur l'acte de vente et les billets.

Chas. F. Claiborne, avocat.

23mars—23 29—avril 5 12 19 26

Geo. G. Friedrichs & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Allée Jeanne, près la rue Banks.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur —Bureau 832 rue Commune — MARDI, le 2 mai 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté le 22 mars 1899, et rendu dans la succession de Paul Heogi ou Heogi, No 51,677 du docket de ladite Cour—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Banks, White, Palmyre et l'Allée Jeanne, désigné comme lot No 25 et mesurant 26 pieds 7 lignes de face à l'Allée Jeanne sur une profondeur de 114 pieds 10 pouces et 1 ligne.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance en un an de crédit pour billet portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de garantie; l'acquéreur assumant les taxes de 1899; un dépôt comptant de 20 pour cent requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Busnière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30mars—30—avril 9 16 23 30—mai 2

Successions de J. L. Smith et Mary Smith, Consolidées.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 54,711—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John S Smith administrateur et tuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

Frank Zeugel, avocat.

4 avril—4 8 13

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE

49 LOTS DE TERRE Améliorés et Vacants.

Succession de Patrick J. Bourke.

No 57,814—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR SPEAR et ESCOFFIER,—Placide J. Spear, encanteur — Bureau, No 813, rue Commune,

Mercredi, 19 Avril 1899,

à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la salle de vente du

New Orleans Real Estate Exchange,

No 717 rue COMMUNE, entre les rues ST. CHARLES et CARONDELET, en vertu et conformement à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, daté le 17 mars 1899, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 20 dans l'îlet borné par les rue Broad, White, Banks et Bandin, mesurant 32 pieds de face à la rue White, sur une profondeur de 120 pieds.

2° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville désigné par le No 32, dans l'îlet borné par les rues Dupré, Gayoso, Commune et Gravier, mesurant 30 pieds 11 pouces de face à la rue Dupré, sur une profondeur de 144 pieds.

3° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gayoso, Dupré, Gravier et Perdido, mesurant, en mesure américaine, 29 pieds 11 pouces de face à la rue Dupré sur une profondeur de 144 pieds.

4° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 33 et l'îlet No 625 borné par les rues Perdido, Gravier, Gayoso et Dupré, mesurant 29 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Dupré sur une profondeur de 144 pieds, mesure américaine.

5° Deux lots de terre situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 625, borné par les rues Gayoso, Dupré, Gravier et Perdido, mesurant chacun 29 pieds de face à la rue Gayoso sur une profondeur de 144 pieds, le lot avec les améliorations porte le No municipal 730 rue Gayoso, le lot qui touche du côté de la rue Montégut et touchant le lot A, de là rétrécissant 6 pieds 10 pouces et de là s'étendant sur une autre profondeur 98 pieds 10 pouces et 5 lignes, et de plus mesurant sur la ligne opposée du côté de la rue Clouet 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent une élégante maison double à un étage, ayant 3 chambres, cuisine, galerie, citerne et lieux d'aisance de chaque côté, louée chaque côté $9.00 par mois.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance à 1 et 2 ans de crédit au gré de l'acquéreur, représenté par des billets portant 8 0|0 d'intérêt par an à partir de leur date jusqu'au paiement garantis par hypothèque et lien du vendeur sur ladite propriété, ensemble avec toutes les clauses de sécurité habituelles d'avocat le pacte de non aliénation, la clause de 5 0|0 pour honoraires de l'avocat qui serait employé en cas de poursuites judiciaires et le transfert de la police d'assurance au porteur des billets, l'acquéreur devra assumer en sus de son adjudication les taxes de l'année 1899, et fera avec l'encanteur un dépôt de 10 0|0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire public, aux frais de l'acquéreur, inclus les United States Internal Revenue Stamps sur l'acte de vente et les billets.

Chas. F. Claiborne, avocat.

23mars—23 29—avril 5 12 19 26

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

STEAMER NEW CAMELIA.

Commençant le 16 avril 1899.

Partira de MILNEBURG à l'arrivée des trains du Dépôt Pontchartrain, à la tête de la rue Champs Elysées :

Tous les jours (excepté les mercredis et les dimanches) à l'arrivée du train de 4 heures P. M.

Au retour, quittera Madisonville tous les jours à 5 heures A. M.

L'eau et le temps le permettant.

EXCURSIONS.

Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Old Landing, les dimanches et les mercredis à l'arrivée du train de 8 h. A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à la tête de la rue Gravier.

W. C. COYLE & CIE, Agents.

No 323 rue Carondelet, coin Union.

9 mars—1 e

LIGNE FRANÇAISE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Ligne directe au Hâvre, Paris (France).

Partant tous les SAMEDIS, à 10 heures A. M., du quai No 42, pied de North River, rue Morton.

LA BRETAGNE, 15 avril.
LA TOURAINE, 22 avril.
LA GASCOGNE, 29 avril.
LA NORMANDIE, 6 mai.
LA CHAMPAGNE, 13 mai.
LA BRETAGNE, 20 mai.

Passage de première classe pour le Hâvre, $55 et au dessus.

Agence Générale pour les Etats-Unis et le Canada, 3, Bowling Green, N. Y.

E. E. PREVOST, 45 rue Baronne,
Agent Général au Sud.

12 fév—

CROMWELL Steamship Co.

POUR NEW YORK DIRECTEMENT.
STEAMERS.

HUDSON.....Mercredi, 19 avril.
LOUISIANE.....Mercredi, 26 avril.
KNICKERBOCKER....Mercredi, 3 mai.

Partiront de leur quai à 5 a. m. du pied de la rue Toulouse.

Fret assuré sous police ouverte de la Cromwell Steamship Company à 15-100 pour cent à New York.

Taux et connaissements directs donnés pour tous les points de la Nouvelle-Angleterre et de l'étranger.

Les agréments pour passagers ne peuvent être surpassés.

Pour fret ou passage s'adresser à

ALEX. FARRIS, Agent.
No 313 rue Carondelet.

15 sept

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale de choix dans le centre des affaires des produits de l'Ouest et dans la partie centrale du Deuxième District. Résidence charmante dans le Deuxième district.

No 429, rue Peydras, entre les rues Tchoupitoulas et Magasins, magasin en briques à quatre étages.

No 217, rue de Chartres, entre les rues Douane et Bienville, magasin en briques à trois étages, occupé par "Crescent Auction Co., Ltd" Loué $50 par mois.

No 2014, rue St Philippe, entre les rues Prieur et Johnson. Charmante résidence à deux étages. Le pavé en brique vitrifiée, rue St Philippe est payé, a proximité de l'église Ste Anne, les chars de ville, les marchés, écoles et autres avantages.

George Blardone vs Virginia Blardone et als.

No 56,294 Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans. Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau 813 rue Commune—MERCREDI, le 12 avril 1899, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 717 rue Commune, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire ci-dessus, les propriétés suivantes, à savoir :—

SECOND DISTRICT.

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Douane et Bienville et le Passage de la Bourse, mesurant, en mesure américaine, 22 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue de Chartres, 112 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne du côté de la rue Douane, 95 pieds 3 pouces aussi de profondeur du côté de la rue Bienville, à laquelle distance ledit lot mesure à angle droit 8 pouces, et mesure sur une seconde profondeur 8 pieds 10 pouces, de sorte que ledit lot ne mesure que 21 pieds 6 pouces et 2 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à 3 étages, occupée par "Crescent Auction Co., Ld.

Louée $50 par mois

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Philippe, Dumaine, Prieur et Johnson, portant le No municipal 2014 rue St Philippe et étant composé du lot No 60 et des portions des lots B, D et J, d'après plusieurs croquis de feu J. A. d'Hémecourt, voyer, et mesurant ensemble, comme suit, à savoir, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St Philippe, sur une première profondeur de 105 pieds 6 pouces et 7 lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Johnson et là séparant du lot No 59; de là, s'élargissant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes à angle droit sur une ligne vers la rue Johnson et parallèle à la rue St Philippe, et étant la ligne de division du fond du lot No 59; de là une seconde profondeur de 31 pieds 11 pouces et 5 lignes sur une ligne parallèle à la rue Johnson et la séparant du lot 61 A, qui fait face à ladite rue, de là à angle droit sur une partie de la ligne de division du lot No 62 sur une ligne parallèle et plus rapprochée de la rue Dumaine et courant à la rue Prieur; ledit lot mesure 43 pieds 11 pouces et 2 lignes jusqu'à une ligne oblique allant à travers l'îlet de la rue St Philippe à la rue Dumaine, de là sur la dite ligne oblique et courant à la rue St Philippe, il mesure sur la ligne du fond du lot No 10 qui fait face à la rue Prieur, 22 pieds 11 pouces et 7 lignes, de la ligne du dit lot No 10 et sur le côté le plus rapproché de la rue St Philippe 10 pieds 7 pouces, de là à angle droit sur une ligne parallèle à la rue Prieur, et perpendiculaire à la rue St Philippe 30 pieds de la 1 pied 6 pouces sur une ligne courant vers la rue Prieur et de là 90 pieds jusqu'à la rue St Philippe sur la ligne du lot No 61 et une partie du lot 12 1, le tout en mesure américaine.

Les améliorations consistent d'une belle résidence ayant salons à arche, quelques huit chambres, salle à manger, Schillinger, Walk, citernes, banquette en Schillinger, etc.

PREMIER DISTRICT.

3° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Poydras, Magasins, Tchoupitoulas et Natchez, d'après un croquis de voyer fait par Charles A. de Armas, député voyer général, daté le 27 avril 1858 et annexé à un acte pardevant T. Guyol, ancien notaire, le 28 mai 1858. Le dit lot mesure 20 pieds 2 pouces de face à la rue Poydras sur une profondeur de 115 pieds 5 pouces sur le côté de la rue Tchoupitoulas, et 95 pieds 1 pouce 7 lignes sur le côté de la rue Magasin, à laquelle profondeur ledit lot diminue de largeur 8 pieds 11 pouces 6 lignes, et mesure sur une seconde profondeur 21 pieds 2 pouces, donnant à la ligne du fond que 13 pieds 4 pouces et 1 ligne, le tout en mesure américaine.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à quatre étages, maintenant vacant, mais ayant été loué $1200 par an.

Termes et Conditions: La moitié ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets portant 8 0|0 d'intérêt par an à partir de leur date; l'acquéreur devra assumer le paiement des taxes pour l'année 1899, avec toutes les clauses usuelles pour garantir le paiement des billets. Les acquéreurs devront déposer avec l'encanteur 10 0|0 du montant de l'adjudication pour garantir la vente.

Actes de vente pardevant E. J. Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les "internal revenue stamps."

Ernest J. Wenck, avocat.

12 mars—12 19 26 avril 2 9 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur

—DANS LE—

Tenderloin District,

Faisant face aux rues Bassin et Franklin.

SOPHIE LERET ET AL.

—vs—

A. DELORMEL ET AL.

No 58,139—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR Encanteur—Bureaux No 813 rue Commune. MERCREDI, 12 avril 1899, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 717 rue Commune, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu d'un jugement rendu le 21 février 1899 et signé le 28 février 1899 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, les propriétés ci-dessous décrites dans l'affaire ci dessus intitulée, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bassin, Franklin, Douane et Bienville mesurant 39 pieds 5 pouces 1 ligne de face sur chacune des rues Bassin et Franklin, par une profondeur de 127 pieds 11 pouces de rue à rue. Pavage en briques vitrifiées y faisant face sur la rue Bassin.

Les améliorations consistent en plusieurs bâtisses en bois, connues par les numéros municipaux 221 rue Bassin et 222 rue Franklin.

Termes et Conditions—Comptant, l'acquéreur assumera le paiement en plus et au-dessus du prix d'adjudication des taxes d'Etat et de ville pour 1899, et le dépôt avec l'encanteur de 10 pour cent du prix de vente au moment de l'adjudication, et aura droit aux loyers à partir de la date du passage de l'acte de vente, et le paiement du prix plein de la vente.

Actes de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire public, aux frais de l'acquéreur ainsi que les timbres de revenu.

Chas. F. Claiborne, avocat.

9 mars—9 15 22 29—avril 5 12

JULES ANDRIEU.

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES.

912 rue Gravier.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Vente du maître Commissaire.

—:o:—

La Fidelity Trust and Safety Vault Company vs The Crescent City Railroad Company.

No 12,785 Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

AVIS est par le présent donné que conformément aux dispositions du décret final entré dans le cas susdit, le 17e jour de mars 1899, je vendrai en vente à la porte du Arabella Barn, les propriétés en vente, sur la rue Magasins, entre les rues Arabella et Joseph, dans l'îlet borné par les dites rues et la rue Constance, dans la ville de la Nouvelle Orléans, à 11 heures A. M., MARDI 2 mai 1899, à l'encan aux plus hautes enchérisseurs, sans évaluation, les propriétés décrites ci-dessous, droits et franchises aux termes et conditions ci-dessous énoncées, comme suit—

A. Ce qui est connu comme la ligne Tchoupitoulas, rue du Canal de la rue Camp à Tchoupitoulas, et sur la rue Tchoupitoulas de Canal à Toledano, au retour rue Tchoupitoulas à la rue Ste Marie, en la rue Sud Peters l'intercepte; ensuite sur cette dernière rue au point de départ, ceci étant alloué à la dite compagnie par les ordonnances de ville Nos 6323 et 6324, ancienne série adoptée le 9 août 1865 et le 13 novembre 1865, et No 748, nouvelle série, adoptée le 14 octobre 1867.

B. Ce qui est connu comme la Ligne Annonciation opérant sur les mêmes rails sur la ligne Tchoupitoulas à la jonction des rues Tchoupitoulas et Annonciation, de là montant la rue Annonciation à la rue Toledano et descendant la rue Chippewa à la rue Race, de là à la rue Annonciation et à travers la rue Delord à la Nouvelle Levée (maintenant Sud Peters) et ensuite au point de départ, alloué par les ordonnances de ville ancienne série adoptée le 26 décembre 1865 et No 417 nouvelle série adoptée le 23 janvier 1867.

C. Ce qui est connu comme la Coliseum Street ligne, commençant rue du Canal, et rue Nord Waters de la Avondelet, Clio, Camp Coliseum et Félicité et Chesnut et Louisiana avenue, a travers Louisiana Avenue à la rue Magasins et ensuite sur un rail double à la rue Tchoupitoulas et revenant par l'avenue Louisiana, ensuite sur les rues Camps, Calliope, St. Charles et Camp au point de départ alloué à la dite compagnie ou des assignataires par les ordonnances de ville Nos 992 et 1222, série d'administration adopté le 25 juillet 1871 et le 28 novembre 1871 et par achat de tous les droits de cet quel on commé "Upper Magazine" Street Railroad de la Magazine Street Railroad Company, droits ayant été acquis de l'ancienne ville de Jefferson.

D. L'extension de la ligne Erato consistant en rails doubles sur la rue Erato de la rue Camp à la rue Annonciation, alloué par ordonnance de ville No 4348, série du Conseil, adoptée le 5 mars 1890.

Et la description plus ample des dits droits de voie, des paragraphes A, B, C et D, sont référées au "Jewell's Digest des Ordonnances de la Ville de la Nouvelle Orléans. Edition Revisée 1887, Titre 4, Chemins de Fer, Article 317 à 372, les deux inclus, sur les pages 251 à 272."

E. Le chemin de fer construit et à être construit sous les franchises vendues par la Ville de la Nouvelle-Orléans Nos 6352 et 6353, Série du Conseil, à Judah Hart, par lui transféré à la New Orleans Traction Company (Limited) et par elle transférée à la Crescent City Railroad Company la route de ladite ligne étant plus spécialement décrite comme suit :

Commençant aux rues Canal et Wells, de la rue du Canal sur les rails du chemin de fer Canal et Claiborne à la rue des Remparts à Delord ou Calliope de là à la rue Franklin à Jackson, Jackson à Freret, Freret au côté nord de l'avenue de la Louisiane, côté nord de l'avenue de la Louisiane à Dryades, Dryades à l'avenue Peters, au retour de Dryades à Dufossat, rue Dufossat jusqu'à la rue Baronne, rue Baronne à l'avenue de la Louisiane, avenue de la Louisiane à la rue Howard, rue Howard à la rue Jackson, rue Jackson à la rue Franklin, rue Franklin à la rue Delord ou Calliope, ensuite sur le côté inférieur de la rue Delord à la rue Dryades, Dryades à Canal, Canal au point de départ.

Aussi commençant comme ci-dessus, ensuite sur la rue du Canal, sur les rails de la Canal et Claiborne Railroad à Chartres, descendant la rue de Chartres à la rue Port Port à Nord Peters, Nord Peters au départ à New Orleans et Northeastern Railroad, revenant par la rue Nord Peters à la rue Urselines, de là sur les rails du chemin de fer d'Orléans à Dé atur, de Decatur à Ursulines, à Nord Peters, à la rue Dumaine, continuant rue Nord Peters, de Dumaine à St Louis, ensuite rue Décatur, de St Louis à Canal, ensuite sur les rails du chemin de fer Canal et Claiborne au point de départ, rue Canal et Wells.

Aussi sur la rue Peters du New Orleans & Northeastern Railroad à la rue Closet à Chartres, Chartres à Poland, Poland à Peters, Peters aux limites inférieures de la ville, revenant par la rue Peters à la rue Hancock, Hancock à Dauphine, Dauphine à Poland, Poland à Royale, Royale à Montegut, Montegut à Peters, et Peters au New Orleans and Northeastern R. R.

F. Le chemin de fer devant être construit sous les franchises vendues par la ville de la Nouvelle Orléans, ordonnance 7 361—Série du Conseil à la New Orleans Traction Company Limited et par elle transférée à la Crescent City Railroad Company, la route de la dite ligne étant plus minutieusement décrite comme suit :

Commençant à environ cent vingt pieds du ferry de la rue du Canal sur les rails de la Canal and Claiborne R. R. Co. à la rue Carondelet, ensuite rue Carondelet sur les rails de la Crescent City Railroad Company à la rue Calliope ensuite sur le côté de bois au centre de la rue Carondelet à la rue St-André, ensuite rue St-André à la rue Brainard, ensuite rue Brainard à la rue Philip, ensuite à la rue Baronne, ensuite rue Baronne sur les rails de la St Charles street Railroad Company de la rue Sixième à Septième ensuite continuant sur la rue Baronne à l'avenue Louisiana, ensuite sur l'avenue Louisiana à la rue Camp, ensuite sur la rue Camp à l'avenue Henry Clay, avec le droit de faire connection sur l'avenue Henry Clay avec les rails de la Crescent City Railroad Company sur les rues Magasin, rue Henry Clay à Plaquemine ou rue Coliseé, descendant Plaquemine ou Coliseé à Joseph, rue Joseph à Coliseé, descendant Coliseé à l'avenue de la Louisiane, avenue de la Louisiane à la rue Dryades, Dryades à Phillip, Phillip à la continuation de la rue Dryadee, Dryades à Julie, enenite rue Julie à St-Charles, St-Charles, sur les rails de la Crescent City Railroad Company, à Canal, ensuite sur la rue Canal, côté sud, sur les rails du Canal & Claiborne Railroad, au point de départ près du Ferry de la rue du Canal.

G. Le chemin de fer construit et à être construit sous franchise, vendu par la Ville de la Nouvelle Orléans sous les ordonnances Nos 4437, 4574 et 4576, série du Conseil, à la Electric Traction & Manufactuing Company, par elle transférée à la New Orleans Traction Company (Limited) et par elle transférée à la Crescent City Railroad Company, la vente de ladite ligne étant plus spécialement décrite comme suit :

Commençant au terminus de la ligne Upper Tchoupitoulas, de là sur la rue Calhoun ou Henry Clay Avenue à la ligne Canal et Coliseé, de la rue la rue Magasins, se servant des rails de la Canal et Coliseum Street ligne du Crescent City Railroad Company à la rue Broadway, rue Broadway à la rue Seconde, à la rue